



CAPD du mardi 16 octobre 2018

Motion du SNUipp-FSU Tarn

Monsieur le Directeur Académique,

En ces temps de mobilisation sociale, vous avez pu constater mardi dernier que nous étions nombreux et nombreuses à battre le pavé pour marquer notre opposition à la casse sociale généralisée continuée et accentuée par le gouvernement actuel. La situation des services publics en général est de plus en plus inquiétante : gel prolongé de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, suppressions d'emplois, mobilité forcée, abandon des missions, privatisations... la liste des reculs serait trop longue à énumérer. Et les chantiers actuels – recours massifs aux non titulaires, mise à mal du paritarisme, renforcement du salaire au mérite – sont encore plus alarmants, sans parler de la casse programmée de notre système solidaire de retraite par répartition. Pour l'Éducation Nationale, tout cela s'est traduit dernièrement par l'annonce de 2 600 postes dans le second degré et 400 emplois de moins pour les personnels administratifs. Les raisons de se mobiliser ne manquent donc pas, c'est pourquoi après la journée du 9 octobre, le SNUipp, avec la FSU, appelle les collègues à la grève et à la manifestation dans le cadre de la journée Education du 12 novembre.

La formation continue mise en place dans ce département ne répond plus, depuis de nombreuses années, aux besoins et attentes des personnels. Les stages sont trop courts, ils n'offrent pas la possibilité de prendre du recul par rapport à sa classe et à ses propres pratiques, d'échanger entre collègues ni d'approfondir sa réflexion.

Aujourd'hui nous allons acter le départ en stage de collègues pour l'année scolaire en cours. L'article 7 du décret 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État n'est malheureusement pas encore appliqué dans le département. Il précise que « l'accès à l'une des formations pour le fonctionnaire n'ayant bénéficié d'aucune formation depuis 3 ans est prioritaire ». Nous ne pouvons que déplorer que le groupe de travail préparatoire n'ait pas pu identifier les collègues étant dans cette situation. Nous regrettons une nouvelle fois que le manque de personnels administratifs, qui ne va pas aller en s'arrangeant avec les décisions de notre ministre, empêche le travail nécessaire au bon fonctionnement du paritarisme. Nous ne pouvons nous satisfaire d'un traitement au cas par cas de la situation des quelques collègues ayant saisi l'administration ou des délégué-es des personnels, au détriment de toutes celles et tous ceux qui n'auraient pas osé, ou pas su, ou pas pu le faire. Nous

continuons à défendre l'égalité de traitement des personnels dans les opérations administratives, le respect de règles et de critères transparents, connus de toutes et tous.

Nous saluons une nouvelle fois la volonté de nos collègues qui ne se découragent pas et continuent néanmoins de postuler, preuve de leur attachement à la qualité de leur profession.

Pour mémoire, les calculs du SNUipp-FSU montrent en effet que parmi les 384 postes manquants dans le Tarn pour une vraie « école de la confiance », figurent 30 postes pour simplement reconstituer une brigade de formation continue équivalente à 2% du nombre d'enseignant-es du département. Les réformes successives de la formation initiale des enseignant-es, qui utilise les professeurs stagiaires comme moyens d'enseignement à mi-temps, ont conduit à la suppression d'un nombre important de jours de stage. Auparavant, les trois stages en responsabilité, lors de leur formation initiale, permettaient le départ en stage de nombreuses et nombreux collègues.

Nous demandons donc encore une fois un plan de formation continue de grande ampleur pour l'École, et les moyens nécessaires à sa réalisation.

La formation continue étant désormais réduite à sa portion congrue, les animations deviennent le seul espace de "formation" et d'échanges entre collègues. Malheureusement, là aussi, il y a à redire.

Nous déplorons que, chaque année, certains IEN imposent à nos collègues, par note de service ou oralement lors des réunions de directeurs-trices, des animations aux enseignant-es. Nous le rappelons, le principe d'animations pédagogiques obligatoires n'existe pas dans les textes. Le choix des collègues, qui sont les plus à même de connaître leurs besoins en formation, doit être respecté !

Et que dire cette année du choix qui a été fait dans de nombreuses circonscriptions de placer un trop grand nombre d'animations les mercredis après-midi. Nous le répétons : le mercredi après-midi est le seul moment dans la semaine où les enseignant-es ont du temps pour préparer leur classe. Sans ce temps, les collègues doivent se débrouiller pour faire garder leurs enfants, pour les faire participer à leurs activités extra-scolaires, ils devront annuler, reporter des rendez-vous médicaux ou autres ... et devront préparer leur classe jusque tard le soir.

Cette organisation n'est pas acceptable et conduirait si elle est maintenue à une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignant.es du département.

Concernant les évaluations CP et CE1, le SNUipp-FSU rappelle ses consignes :

- de ne pas faire passer les évaluations CP et CE1 imposées ;
- ou de sélectionner certains ITEMS en s'appropriant les modalités de passation ;
- de ne pas saisir les données, qui sont d'ailleurs hébergées chez Amazon, mais de faire remonter les besoins de terrain (effectifs, formation, RASED).

Le SNUipp-FSU a publié récemment les témoignages de centaines de collègues qui disent leur désarroi face à ces tests imposés, le stress de leurs élèves et les aberrations des saisies. En voici quelques extraits :

« Les exercices diffèrent, les consignes défilent, les élèves s'exécutent et souvent finissent par répondre au hasard... »

« j'ai dédramatisé le plus possible ces tests, malgré tout certains enfants sont déjà dans la peur de ne pas réussir, de ne pas finir dans les temps. »

« j'ai passé 5 heures pour rentrer les résultats de huit élèves simplement pour le cahier n°1 ! Tout simplement insupportable. »

« Aujourd'hui pour la première fois de ma carrière, j'ai eu envie de démissionner. Démissionner d'un emploi qui n'est pas le mien : faire passer des évaluations dont je ne comprends pas le but même s'il est soi-disant expliqué et les saisir comme un robot. »

Les questions sur les finalités de ce protocole et l'utilisation des résultats par le ministère demeurent. Si ces évaluations n'ont aucun intérêt pour les élèves, une hypothèse reste : celle de la mise au pas des enseignant-es pour faire passer au forcing des réformes contestées par la communauté éducative. Cette crainte se vérifie dans les propos du ministre de ce lundi 15 octobre, dans lesquels il justifie toutes ses contre-réformes en s'appuyant sur les résultats des évaluations nationales : réforme de la formation initiale, suppression du CNEC au profit d'un Conseil d'évaluation de l'école à la main du ministre, composé très majoritairement de personnalités désignées... par lui-même, redéfinition de l'Éducation Prioritaire remise aux calendes grecques...

Sur ce dernier point, les écoles des villes d'Albi et de Castres ne font plus partie des zones d'éducation prioritaire depuis la rentrée 2015. Les quartiers de Cantepau à Albi et de Laden à Castres font partie des 30 quartiers les plus pauvres de France (dans ces deux quartiers, le taux de pauvreté est de 60% selon l'INSEE). Il n'est plus temps de tergiverser en attendant une réforme qui ne viendra pas. Nous vous demandons, Monsieur le DASEN d'intervenir au plus vite auprès du Ministère de l'Éducation Nationale afin d'obtenir le classement pour la rentrée 2019 en REP ou REP+ des écoles et des collèges oubliés en 2015 alors qu'ils relèvent des critères de l'éducation prioritaire.

Pour terminer, nous ne pouvons que revenir une nouvelle fois sur le traitement réservé à nos collègues AVS. Plusieurs problèmes importants demeurent :

- les 3 semaines de centre de loisirs imposées pendant les vacances scolaires sont illégales de notre point de vue et de celui de notre avocate spécialisée en droit du travail. La révision imposée de la quotité de temps de travail pour les collègues encore sous contrat précaire a été la seule réponse de l'administration, marque de toute la « bienveillance » qu'elle porte à ses personnels. Face à cette fin de non-recevoir, les collègues n'ont d'autre choix que de saisir le Tribunal Administratif. Leurs recours sont en phase de finalisation. D'un côté, vous reconnaissez implicitement l'illégalité de ces 3 semaines en généralisant les temps partiels subis des AVS en CDD, de l'autre, vous continuez à contraindre les collègues AVS en CDI à effectuer ces 3 semaines, qui plus est sur des missions qui ne sont pas les leurs : intervention auprès d'enfants n'ayant pas de notification MDPH. Nous avons fait des propositions pour permettre à toutes et tous les collègues de continuer à travailler à 100 % : reconnaissance du travail invisible, possibilité d'accompagner les élèves MDPH sur le temps péri-scolaire, mixer les emplois du temps avec des accompagnements dans le 1^{er} et dans le 2nd degré...
- sur les contrats AESH, nous avons été saisis par des collègues AVS à qui vous avez proposé des contrats sur 36 semaines, contrats qui là aussi sont illégaux. Il est très surprenant de voir reflourir de tels contrats quand l'année dernière vous vous félicitez d'être rentrés dans la légalité en les passant tous à 39 semaines suite à notre intervention.

- nous dénonçons la gestion calamiteuse et malveillante des personnels AVS par la DSDEN : gestion orale ou par sms, à des heures indues ; à l'inverse pas de réponse pendant plusieurs semaines lorsqu'une question est soulevée, injustice de traitement en fonction des personnes, déclassement salarial (passage des contrats déjà précaires de 100 % à 75 %) ... toutes ces problématiques entraînent un mal-être chez de nombreux-ses AVS.

La colère monte partout en France contre cet acharnement fait à des personnels déjà précarisés et fragilisés : le Robin des bois des riches a encore frappé. La souffrance générée par la dégradation de nos conditions de travail n'est pas, comme nous avons pu l'entendre dans ces instances, un effet de mode mais bien une réalité qui s'accroît au fil des réformes successives et de leurs applications au niveau local.

L'avenir est bien sombre pour l'Éducation et les choix politiques de ce gouvernement ouvrent des perspectives fort négatives et dommageables pour les générations futures...